



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 janvier 2022

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Thierry NICOUD, Jean-Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Cédric VEYRET.

Excusée : Sylvie SEYSSEL

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :
10. Délibération pour mise à jour tableau des emplois de la collectivité

1 Délibération pour demande de subvention du Souvenir Français

Monsieur le Maire indique que le Souvenir Français sollicite une subvention afin de pouvoir continuer à honorer sa mission de devoir de Mémoire, pour le fleurissement et l'entretien des tombes des soldats morts pour la France.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 200 euros.

2 Délibération pour détermination autorisations spéciales d'absences pour les agents

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer les délais des autorisations spéciales d'absences pouvant être accordées aux agents pour événements familiaux.

Le Conseil Municipal décide de se conformer aux délais prévus par les textes en vigueur.

Délibération prise à l'unanimité.

3 Etude pour le changement de prestataire pour la livraison des repas cantine

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite auprès d'un autre prestataire afin de faire un comparatif des offres, suite à plusieurs problèmes rencontrés avec le prestataire actuel.

4 Etude devis GIRAUD MARCHAND pour confortement du mur de l'ancien cimetière

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux réalisés sur le cimetière, il y a lieu de prendre une décision concernant le confortement du mur de l'ancien cimetière. Un devis a été demandé pour un montant de 9 158 € HT comprenant le confortement ainsi que la création d'une ouverture entre le nouveau et l'ancien cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le devis présenté.

5 Devis ATP pour parking OPAC

Thierry NICOUD, adjoint en charge des travaux, indique qu'un devis a été demandé pour la dépose de la fosse septique et la création d'une place de parking supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite en béton désactivé devant les logements de l'OPAC. Le montant du devis s'élève à 6200 € HT.

Le conseil municipal décide de demander d'autres devis avant de prendre sa décision.



6 Devis Cellier pour rénovation des fenêtres de la mairie et traitement de la montée d'escalier

Monsieur Le Maire indique qu'un devis a été demandé pour rénover les fenêtres de la mairie et pour réaliser un traitement imperméabilisant de la montée d'escaliers allant au premier et deuxième étage de la mairie pour un montant de 1960 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis proposé.

7 Devis SYNAPTIC : projet maison Glénat

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en 2021 pour engager ce projet et indique qu'un devis a été demandé au cabinet d'architectes SYNAPTIC pour un projet de réhabilitation du bâtiment existant, et que ce devis s'élève à de 6966 € HT.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis proposé.

8 Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur Le Maire indique qu'un courrier a été transmis par la Préfecture pour demander la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Plusieurs élus vont travailler à sa mise à jour en concertation avec la communauté de communes.

9 Distribution du bulletin municipal

La distribution est en cours.

10 Délibération pour la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 7 décembre 2021, le conseil municipal a validé l'augmentation du temps de travail d'un agent technique et que suite à cette modification, il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Délibération prise à l'unanimité.

11 Urbanisme

Les travaux de la laiterie vont débiter.

12 Questions diverses

- Monsieur Le Maire tient à remercier les élus qui ont apporté leur aide pour le fonctionnement de la garderie et de la cantine.
- Jeudi 13 janvier 2022 : suite à la grève des personnels enseignants, un accueil des enfants des personnels soignants est mis en place.
- Réunion mercredi 12 janvier : ouverture des plis de l'appel d'offres.
- L'association Sport Loisirs Bien Être assure ses séances le mardi dans la salle du premier étage de la mairie.
- Courrier de remerciement de l'Association Locomotive suite à l'octroi d'une subvention.
- Le logement communal va être vacant suite au départ du locataire, la mairie va en profiter pour effectuer quelques travaux : chauffage, peinture.
- PLUi : la délibération de définition des modalités de collaboration entre Saint-Marcellin Vercors



- Isère Communauté et ses communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été affichée en mairie.
- Une application conçue par la gendarmerie est à disposition des maires pour améliorer la prise en charge des incivilités à leur rencontre.
- Une demande d'autorisation de stationnement pour un taxi a été déposée en mairie.
- Une réunion du conseil municipal des enfants a eu lieu au mois de novembre, Mme MARGAILLAN fait part des propositions faites par les enfants : un potager à l'école, l'aménagement d'un parc, s'occuper des chats errants, récolter des fonds pour une association qui vient en aide aux enfants (jouets, denrées, cartables...), la création d'un préau couvert le long de la garderie, décoration de la future cantine, une formation aux premiers secours, avoir un village propre.... La prochaine réunion aura lieu au mois de février, une rencontre avec un autre conseil des enfants serait intéressante.
- Le prochain concours photo approchant : la thématique doit être déterminée.
- Cadeaux de naissance 2020, plusieurs familles n'ont pas retiré le bon cadeau offert par la municipalité.
- Equipement de la salle au premier étage de la mairie : des devis ont été demandés.
- M. Le Maire a signé la convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du centre médico-scolaire situé à Saint Marcellin pour l'année 2021-2022.
- Un bilan des illuminations va être fait avec le Comité des Fêtes et le Sou des Ecoles.
- Suite aux obsèques de M. CHAMPON, l'enrobé se situant devant la tombe a dû être découpé. Une trappe va être installée prise en charge par la municipalité.
- Un devis pour le caveau communal a été demandé.
- Un problème de stationnement a été constaté sur le parking des logements OPAC. Régulièrement, la place réservée aux personnes à mobilité réduite est occupée par un véhicule qui ne dispose pas de la carte. Un courrier de rappel à la loi est proposé.

PROCHAIN CONSEIL : mardi 8 février 2022 à 19h00

